

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative au virage à droite au feu rouge à Montréal

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 octobre 2013 par le député de Lafontaine, monsieur Marc Tanguay, demandant de permettre le virage à droite au feu rouge à Montréal.

Au moment de l'annonce de la généralisation du virage à droite au feu rouge par le gouvernement en septembre 2002, le scénario retenu consistait à autoriser cette manœuvre dans l'ensemble du Québec, avec une exception pour l'Île-de-Montréal.

Cette exception a été introduite pour respecter le choix des autorités locales de Montréal, qui avaient décidé d'interdire la manœuvre sur l'ensemble de leur territoire.

Montréal et les autres villes de l'agglomération ont réaffirmé dans leur Plan de transport, adopté en 2008, leur intention de maintenir l'interdiction du virage à droite au feu rouge et de travailler davantage à l'augmentation des parts modales du transport en commun et des transports actifs en vue de réduire l'usage de l'automobile, ce qui est favorable à la sécurité de l'ensemble des déplacements des usagers de l'Île-de-Montréal.

Je vous prie d'agr  er, cher ^{St  phane} coll  gue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



SYLVAIN GAUDREULT